

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 9 MARS 2026
AL/NC

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 055-215501222-20260313-2026_025-DE

Objet : Mise à jour de l'autorisation de programme (AP/CP) Accessibilité

N° : DCM_2026/025

PUBLIÉE LE : 17/03/2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 9 mars à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 2 mars 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART, Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Annette DABIT, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE.

A DONNÉ PROCURATION :

Claude LAURENT donne pouvoir à Benoît REYRE

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames Laetitia SACCHIERO, Nelly LOMBARD, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Liliane BOUROTTE, Jessica LEROY et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

Conseillers en exercice : Présents : 20 - Pouvoirs : 1 - Absents : 7 – Votants : 21

Madame Martine MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Vu la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°16/079 du 6 avril 2016 ;

Vu les délibérations de modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°18/084 du 9 avril 2018, n°19/058 du 11 avril 2019, n°20/048 du 25 mai 2020, n°21/54 du 12 avril 2021, n°22/55 du 11 avril 2022, n°23/51 du 11 avril 2023, n°2024/039BIS du 2 avril 2024 et n°2025/059BIS du 7 avril 2025 ;

Considérant la nécessité d'intégrer des ajustements calendaires et budgétaires dans le programme d'accessibilité ;

Pour faciliter la mise en œuvre pratique de cette opération et permettre l'engagement des dépenses, il est proposé de mettre à jour l'autorisation de programme comme suit :

Programme : Accessibilité (opération 807)	Autorisation de programme	Crédits de paiement										
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Situation initiale	1 449 772,01 €	229 305,96 €	244 093,21 €	244 093,21 €	244 093,21 €	244 093,21 €	244 093,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Situation précédente	1 311 917,54 €	42 676,94 €	231 363,75 €	125 235,70 €	111 858,10 €	0,00 €	18 841,01 €	864,00 €	220 000,00 €	33 743,04 €	22 363,20 €	0,00 €
Modifications	787 205,05 €	42 676,94 €	231 363,75 €	125 235,70 €	111 858,10 €	0,00 €	18 841,01 €	864,00 €	0,00 €	51 742,08 €	204 653,47 €	0,00 €
Proposition	817 205,05 €	42 676,94 €	231 363,75 €	125 235,70 €	111 858,10 €	0,00 €	18 841,01 €	864,00 €	0,00 €	51 742,08 €	204 653,47 €	30 000,00 €

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 4 abstentions, le Conseil municipal :

- **VALIDE** la mise à jour de l'autorisation du programme d'accessibilité présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.